

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-1897

présenté par
M. Le Fur, M. Cordier, M. Cinieri, M. Dumont, Mme Gruet, M. Ray et Mme Corneloup

ARTICLE 12

Supprimer les alinéas 80 et 81.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Assemblée nationale s'est largement prononcé en faveur de la suppression du malus écologique sur les pompiers et les droits d'accises sur le carburant qu'ils utilisent, contre l'avis du Gouvernement et par 134 voix contre 4 en 2022.

Le PFL 2024 propose de revenir sur ce vote via l'article 12, alinéa 80.

Cet amendement propose de supprimer l'alinéa 80 rétablissant l'exonération d'accises pour les SDIS et l'alinéa 81 revenant sur l'exonération du malus écologique (poids et émissions CO2) sur nos pompiers envisagés par le Gouvernement.